

UN SEUL CONSTAT : L'HOPITAL ET SES PERSONNELS SONT ATTAQUES DE TOUTE PART, AVEC UNE ACCENTUATION SANS PRECEDENT SUR LA PERIODE 2010/2016

Que constatons-nous en ce mois de septembre 2016 ?

Les deux lois hospitalières promulguées depuis 6 ans, que ce soit la loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territorial), que la loi Santé (dite de modernisation du système de Santé !!) ne sont que le côté pile et le côté face d'un seul objectif, la déstructuration du système hospitalier français, il aura fallu 6 années pour que deux lois complémentaires atteignent l'objectif que nous constatons aujourd'hui.

- 135 groupements hospitaliers de territoire qui se substituent aux 850 établissements publics de Santé,
- Des conditions de travail qui se dégradent avec pour conséquence une pénibilité accrue, des burn out à foison, des suicides de professionnels qui se multiplient (ceux que l'on connaît et ceux qui restent sous silence).
- La mise en place a pas feutré d'un second statut, plus de 20 % de nos collègues (200 000) sont contractuels, avec pour seule perspective la précarité.
- Des budgets de plus en plus restructurants, confirmant en cela le contenu du pacte de responsabilité imposant 3,5 (vrais) milliards d'euros d'économies pour les établissements publics de Santé.
- Des services entiers fermés, des lits supprimés partout avec une accélération de ces mesures pendant l'été 2016, raison première invoquée « Il manque des postes de médecins et de personnels non médicaux », c'est en partie vrai, mais c'est avant tout une politique réfléchie et structurée de réduction de l'offre de soins, avec des territoires entiers qui deviennent des déserts médicaux.
- Les ordres professionnels (Masseur-kinésithérapeute et Infirmier par exemple) qui deviennent des véritables « polices politiques », traquant les collègues pendant l'ensemble de leur vie professionnelle.
Ex. : l'Ordre infirmier conforté pour les articles 64 et 107 de la Loi Santé, qui aujourd'hui gère : le fichier Adeli, le DPC, les demandes de formation pour promotions professionnelles et qui continue d'exiger l'interdiction d'exercer pour les professionnels non adhérents, etc, etc...
- PPCR = ce protocole imposé et autofinancé par les hospitaliers, bloque les déroulements de carrière et les salaires tout en transférant de 3 à 5 points de valeur prime en point d'indices ; autrement-dit, ce simulacre de protocole met de la poudre aux yeux des hospitaliers.

C'est ainsi que pour cette rentrée sociale 2016, pour la fonction Publique Hospitalière les revendications de notre Fédération restent identiques :

- ✚ Abrogation de la Loi HPST
- ✚ Abrogation de la Loi santé
- ✚ Abandon de la « territorialisation » de l'offre de soins, des GHT et des restructurations
- ✚ -Arrêt des fermetures de lits et des suppressions de postes
- ✚ -Fin des enveloppes limitatives et abandon du plan Ondam triennal de 3,5 milliards d'économies sur les hôpitaux
- ✚ -L'octroi des moyens budgétaires pour permettre aux établissements sanitaires et médico-sociaux d'assurer leur

mission de service public, d'investir, d'embaucher et de titulariser nos collègues contractuels

- ✚ L'octroi des moyens budgétaires pour permettre aux établissements sanitaires et médico-sociaux d'assurer leur mission de service public, d'investir, d'embaucher et de titulariser nos collègues contractuels.
- ✚ Abrogation des ordres professionnels
- ✚ Ouverture de négociations sur les carrières et les grilles indiciaires
- ✚ Un plan ambitieux de formation initiale et continue
- ✚ La préservation et le développement d'un service public républicain de Santé sur l'ensemble du territoire garant d'une réelle égalité d'accès aux soins..

Face à ces revendications, le Gouvernement nous répond, soyez patients « TOUT VA MIEUX » !!!

Devant un tel mépris, une seule réponse la mobilisation et le rapport de force.

Depuis le 7 mars 2016, la Fédération et ses syndicats ont pris toute leur place dans le combat engagé par la confédération FO, avec les 6 organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL pour le retrait de la loi travail qui veut détruire le Code du travail, la hiérarchie des normes, les acquis sociaux et à terme le Statut.

Dans de nombreux établissements hospitaliers et départements (en Mayenne, au CH de Voiron,...) les personnels avec FO et très souvent dans l'action commune, combattent par la grève sur leurs cahiers de revendications, donnant ainsi une indication de l'état d'esprit combatif des hospitaliers face à la dégradation de leurs conditions de travail.

C'est dans ce contexte que nous organisons, le 26 octobre 2016 la Conférence Nationale des Délégués FO des Etablissements Publics de Santé – Salle Léon Jouhaux au siège de la Confédération.

Cette conférence abordera et permettra d'arrêter les conditions de la mobilisation en direction du ministère de la santé pour obtenir nos revendications.

On ne lâche rien sur l'ensemble des revendications qu'elles soient particulières ou générales.

Le secrétariat fédéral

Paris, le 14 Septembre 2016